



1.2.6 Régime des finances publiques

Recettes :

- En 2018, le montant total des recettes fiscales en Allemagne s'élevait à 776,3 milliards d'euros.
- Ces recettes proviennent pour l'essentiel des impôts dits « communautaires », (notamment de l'impôt sur les salaires, de l'impôt sur le revenu et de la TVA), répartis entre la Fédération, les Länder et les communes suivant une clé de répartition. En 2018, ces prélèvements cumulés représentaient 64,8 % des recettes fiscales.

Sources de financement :

- Les ressources de la Fédération proviennent pour l'essentiel d'impôts fédéraux et de la part fédérale des recettes issues des impôts « communautaires ».
- Les ressources des Länder proviennent pour l'essentiel d'impôts régionaux et de la part régionale des recettes issues des impôts « communautaires » ainsi que de la péréquation des charges entre les Länder et de subventions fédérales complémentaires.
- Les ressources des communes proviennent pour l'essentiel d'impôts locaux, de la part communale des recettes issues des impôts « communautaires » et de la taxe professionnelle, ainsi que de subventions du Land.